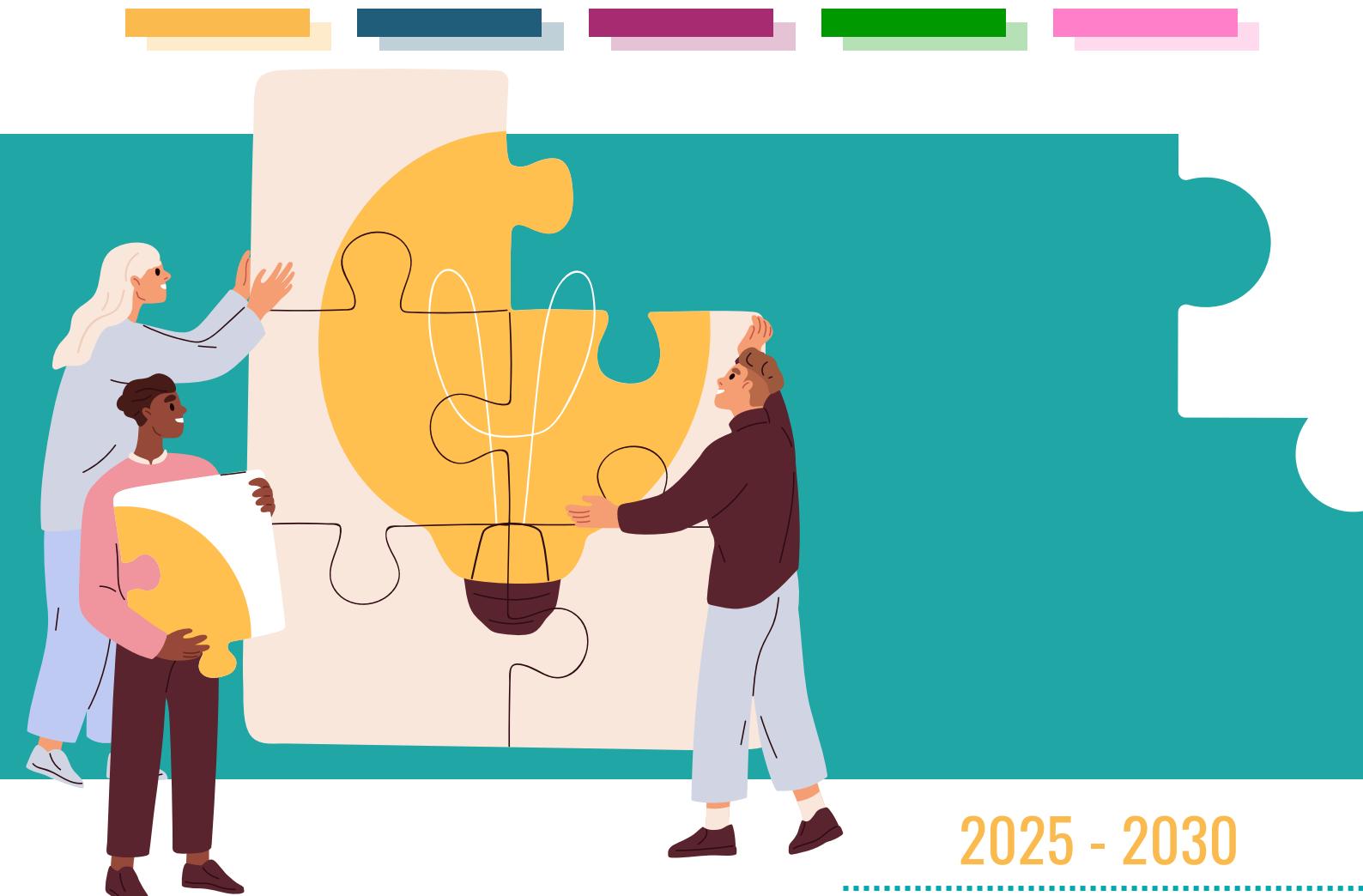




# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Association  
Accueil et Famille



2025 - 2030



**353 Route de Seysses, 31100 TOULOUSE**



**05 62 48 59 59**



**info@accueiletfamille.org**



**accueiletfamille.org**





Merci à tous les enfants, jeunes et leurs familles pour leur participation.  
Merci aux équipes d'Accueil et Famille.  
Merci à nos partenaires.  
Et merci à Vincent de nous avoir accompagnés dans la réalisation de ce projet.

La Direction





# SOMMAIRE

## L'IDENTITÉ D'ACCUEIL ET FAMILLE

01

Un dispositif associatif intégré.....	01
L'inscription dans les politiques publiques de protection de l'enfance.....	03
Les orientations nationales.....	03
Les orientations départementales.....	04
Accueil et Famille s'inscrit dans le virage inclusif de la protection de l'enfance.....	04

## LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ÉVOLUTION DES BESOINS

06

La prise en compte des besoins spécifiques des jeunes à double vulnérabilité.....	07
La réponse aux situations de traumatisme complexe.....	08
L'accompagnement des jeunes ayant un parcours d'exil.....	08

## LA PLACE DES JEUNES ET DES FAMILLES

09

La place des familles et proches.....	10
Le respect des droits.....	11
L'information sur les droits et le fonctionnement d'Accueil et Famille.....	11
La démarche projet : un espace de participation autour du projet du jeune et de la famille.....	12
La participation à la vie institutionnelle.....	13

## LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION

14

Accompagner les paradoxes et les tensions inhérentes à l'intervention.....	14
Promotion de la bientraitance prévention et réponse aux situations de maltraitance.....	16

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

18

L'admission : sécuriser la première rencontre.....	18
La continuité de l'accompagnement et la prise en compte des transitions.....	18
La continuité de l'accompagnement : une responsabilité collective.....	18
L'accompagnement des transitions.....	19
Accompagner le grandissement.....	19
Permettre à l'enfant de garder des traces de son parcours et de son histoire.....	20
La préparation du retour en famille.....	20
La préparation de la sortie et de la fin d'accueil.....	21
Ritualiser la fin des parcours.....	21
Le maintien des liens après la sortie.....	21

## L'INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX ET LA COORDINATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

23

La coordination autour de chaque jeune.....	23
Les coopérations territoriales.....	23
L'inscription dans les réseaux professionnels.....	24

## L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT D'ACCUEIL ET FAMILLE

25

La démarche projet.....	25
Soutenir la fonction parentale.....	26
Aller à la rencontre des familles.....	26
L'accompagnement des visites médiatisées.....	27
Préserver et développer le capital relationnel des enfants.....	28
Le suivi de la santé des jeunes accompagnés.....	29
L'accompagnement de la scolarité.....	30

## L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

32

L'interconnaissance entre services... au sein et en dehors de l'association.....	32
Veille et développement des compétences.....	33
Sécurité, santé au travail et prévention des risques professionnels.....	34
Démarche qualité et prévention des risques.....	34
La gestion des informations relatives aux jeunes accompagnés.....	35



# L'IDENTITÉ D'ACCUEIL ET FAMILLE

Accueil & famille, association loi 1901 à but non lucratif, s'inscrit depuis son ouverture en 1930 dans l'accueil et l'accompagnement des enfants et des jeunes confrontés à une situation de danger.

Son projet se déploie autour de 4 objectifs structurants :

- **Protéger** les enfants en situation de vulnérabilité et garantir leur bien-être.
- Permettre aux enfants et aux jeunes de **se construire** en prenant en compte la complexité de leurs histoires familiales.
- **Soutenir les familles** dans l'exercice de leur parentalité.
- **Participer activement** aux évolutions des politiques sociales en lien avec la protection de l'enfance.

## Un dispositif associatif intégré

L'association assure la gestion d'un établissement comprenant 3 services :

Placement familial, Hébergement diversifié, Placement à domicile.

*Le dispositif comprend aussi un Atelier Familial développant les actions suivantes médiation familiale, soutien de parentalité, espace de rencontre, auditions mineurs et CIPÉ<sup>[1]</sup>.*

Si chacun des trois services est porteur d'une identité propre et d'un projet spécifique, il s'intègre dans un projet commun au nom :

- de la nécessaire cohérence et harmonisation favorisant la **continuité des parcours** vécus par des enfants et leur famille.
- de la **valorisation** des savoir-faire et des **ressources** développées par les équipes.
- de la nécessaire mutualisation des contributions pour répondre aux besoins des jeunes, des familles ainsi qu'aux exigences réglementaires.



### Les services composant l'établissement

Service d'Hébergement Diversifié  
35 places

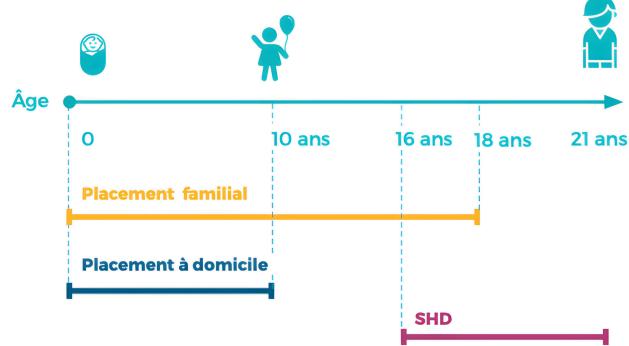
Placement à Domicile  
60 places

Placement familial  
129 places

### Nos repères

- Concilier **identités propres** et intégration au sein d'un dispositif associatif et territorial.
- **Animer la transversalité** de façon participative, en valorisant les **initiatives** et ressources des équipes.
- Proposer le **juste niveau d'harmonisation** afin de concilier l'agilité et la réponse aux conditions spécifiques de chaque mesure et la définition d'un socle de repères communs.

### Les âges d'accueil des services



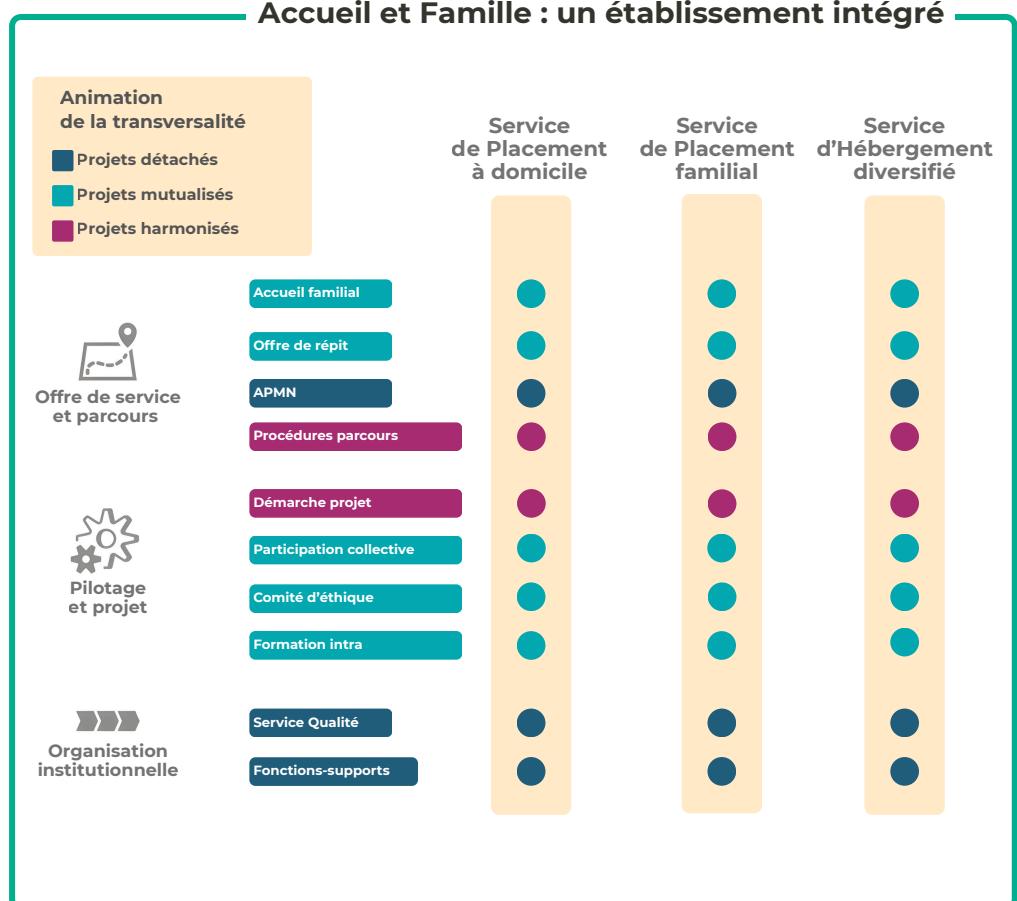
[1] Centre de ressources et d'information sur l'enfance

L'animation de la transversalité repose sur la typologie suivante :

- **Projets harmonisés** : des repères partagés sont définis et mis en œuvre par les différents services.
- **Projets mutualisés** : ils sont co-portés par différentes équipes.
- **Projets détachés** : au moins une personne se place au service de l'établissement sur une mission spécifique.



### Accueil et Famille : un établissement intégré



#### Les projets de service

##### Placement Familial



##### Hébergement Diversifié



##### Placement à Domicile



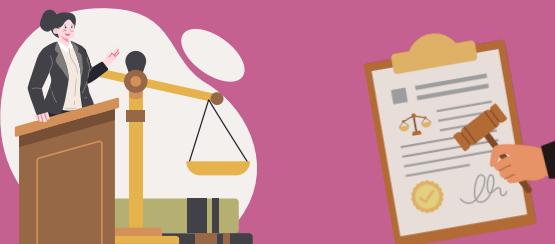
## L'inscription dans les politiques publiques de protection de l'enfance

Le cadre réglementaire de la protection de l'enfance a connu plusieurs évolutions au cours des dernières années.

### LES ORIENTATIONS NATIONALES

En moins de vingt ans, la France a adopté trois grandes lois d'orientation qui redessinent progressivement la politique publique de protection de l'enfance. Elles suivent un fil conducteur clair :

- la reconnaissance de la place accordée à l'enfant comme à ses parents, ainsi que de leurs droits.
- la sécurisation des parcours.
- la désinstitutionnalisation : à savoir la prévention du recours au placement en institution.



Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 – « Prévenir, alerter, diversifier »  
« La protection de l'enfance a pour but de prévenir les difficultés ... et d'assurer la prise en charge des mineurs privés de la protection de leur famille. » (art. L.112-3 CASF)

La loi fixe plusieurs objectifs dont notamment : le développement de la prévention, l'amélioration du repérage et du traitement des informations relatives aux situations de danger, la diversification et l'individualisation des modes de prise en charge des mineurs protégés et enfin l'affirmation de la place de la famille dans le dispositif de protection de l'enfance.

### La réforme du 14 mars 2016

Elle complète celle de 2007 et fait de la prise en compte des **besoins fondamentaux de l'enfant** et de ses droits l'objectif central de l'intervention en protection de l'enfance. Elle s'articule autour de trois axes :

- Renforcer la prévention et la stabilité du parcours de l'enfant,
- améliorer la **gouvernance** (création et rôle renforcé des instances nationales et locales),
- sécuriser et stabiliser les **parcours** (généralisation et transmission du projet pour l'enfant, vigilance sur la continuité, maintien des liens de fratrie).

Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 (dite « loi Taquet ») – « Sécuriser, accompagner, prévenir les violences »

Présentée par le Gouvernement comme un moyen de réaffirmer le rôle de coordination de l'état en matière de protection de l'enfance, la loi introduit plusieurs orientations affectant directement l'activité d'Accueil et Famille.

- Le mentorat et la désignation d'une **personne de confiance** sont systématiquement proposés pour soutenir l'autonomie.
- Le principe de non-séparation des fratries est réaffirmé ; accueil conjoint sauf intérêt contraire.
- Lutte contre la maltraitance institutionnelle : définition légale de la maltraitance, contrôle renforcé des établissements.
- Renforcement du projet pour l'enfant : coordination des parcours de soins, notamment handicap.



## LES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES

L'association inscrit son action dans le cadre du schéma départemental de Protection de l'Enfance 2021-2025 développé par le conseil départemental de la Haute-Garonne.  
Le présent projet s'inscrit dans la continuité des objectifs structurants suivants :

### Continuité des parcours

- Garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant.
- Diversifier les modalités d'accompagnement
- Développer les partenariats sanitaires et médico-sociaux.
- Promouvoir l'accueil familial.

### Autonomie des jeunes

- Accompagner vers l'émancipation et prévenir les sorties "sèches".
- Mettre en place une conférence jeunes majeures.
- Favoriser le passage vers le secteur médico-social.

## Accueil et Famille s'inscrit dans le virage inclusif de la protection de l'enfance

La réforme de 2022 annonce un virage inclusif sur la base des orientations suivantes :

### Priorité aux liens et à l'inclusion

- Passer d'une logique centrée sur les structures à une protection fondée sur les personnes, les liens d'attachement et l'ancre dans la vie ordinaire.

### Primauté des solutions familiales et de proximité

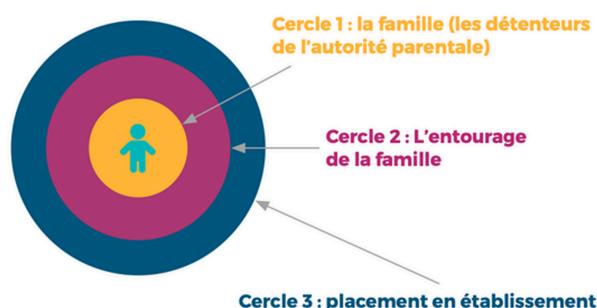
- Évaluation systématique, "sauf urgence", d'un accueil par un membre de la famille ou un tiers digne de confiance avant tout placement ASE.
- Accompagnement renforcé des proches ou TDC<sup>[2]</sup> désignés.

### Ouverture à des soutiens relationnels pérennes

- Déploiement et possible systématisation du parrainage et du mentorat, notamment à l'entrée au collège, pour soutenir scolarité, insertion et l'appropriation des repères de la vie adulte.



### Contribuer au virage inclusif en protection de l'enfance



La loi Taquet : investir dans les deux premiers cercles pour réduire au maximum le recours au troisième cercle appelé à devenir l'exception.

Relativement à sa population, la France est le pays d'Europe qui compte le plus d'enfants placés. Ils sont notamment deux fois plus qu'en Allemagne.<sup>[1]</sup>

[1] Rapport de la commission d'enquête 2025 sur la protection de l'enfance, Rapportrice Mme Isabelle Santiago, 2025

[2] Tiers de confiance

## Nos engagements

En affirmant :

« le cadre familial comme support essentiel dans la réponse aux besoins de l'enfant », le projet associatif d'Accueil et Famille s'inscrit clairement dans ces orientations.

- En référence à l'intérêt supérieur de l'enfant, travailler sur les conditions du maintien ou du retour au sein du foyer familial.
- Accueil et Famille contribue à la mobilisation des réseaux relationnels autour des familles, et plus largement à la sollicitation de la société civile.



## Axes de développement

- Structurer les modalités de mobilisation de la société civile : mentorat, pair-aidance, ressources familiales...

## Une aide par le parrainage



# LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ÉVOLUTION DES BESOINS



## Parole de professionnel :



Notre leitmotiv, c'est que les jeunes vivent leur enfance, des moments partagés, se créent une histoire, des souvenirs dont ils pourront parler plus tard.



Chaque service d'Accueil et Famille développe son projet à partir d'une analyse des besoins des jeunes et des familles accompagnées.

*Le modèle des besoins fondamentaux de l'enfant issu de la démarche de consensus de 2027 constitue un support de référence, adapté à chaque âge.*

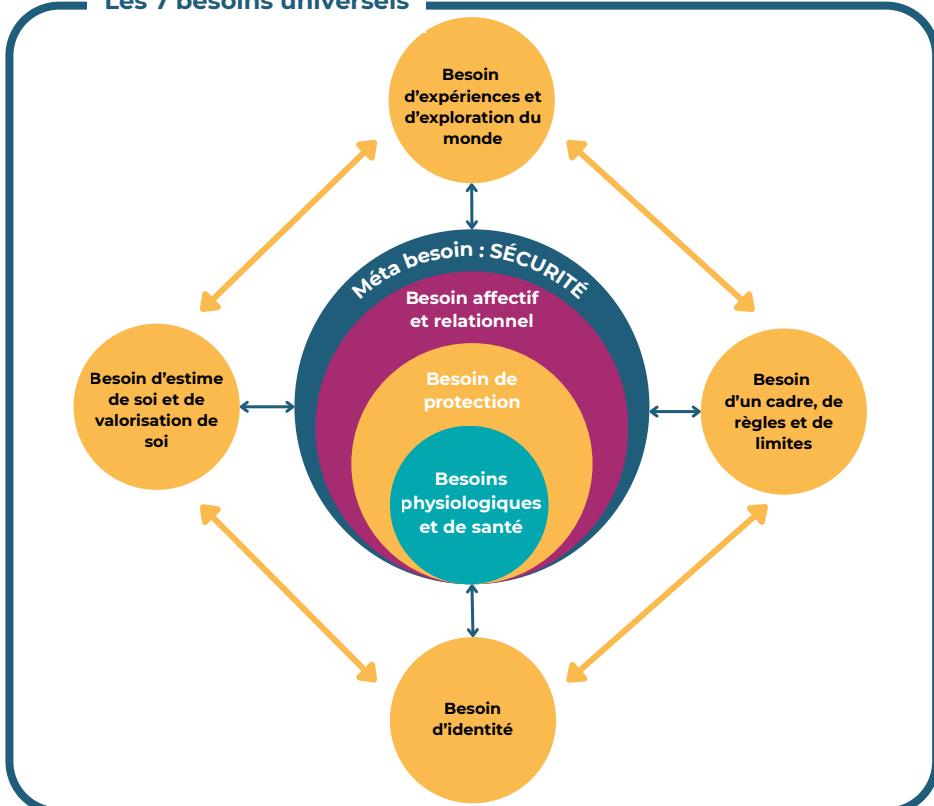
Il identifie sept besoins universels, communs à tous les enfants quels que soient leur âge, leur histoire ou leur environnement :

besoins physiologiques et de santé, besoin de protection, sécurité affective et relationnelle, exploration du monde, cadre et repères, identité, et estime de soi.

L'association s'attache par ailleurs à prendre en compte et à agir sur les besoins spécifiques relatifs à des enjeux clés rencontrés par les publics de protection de l'enfance :

- Le handicap et les troubles psychiques,
- Les traumatismes complexes,
- Les risques accrus auxquels sont exposés les jeunes au cours de leur grandissement, en particulier les conduites addictives, les situations de maltraitance et de prostitution.

### Les 7 besoins universels



## La prise en compte des besoins des jeunes à double vulnérabilité

La reconnaissance des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, connaissant des troubles psychiques et/ou des traumatismes complexes constitue une priorité.

**Un enjeu central : prévenir l'échec de l'accueil pour éviter des ruptures de parcours, sources de souffrances pour l'enfant qui amplifient les troubles.**

### Nos engagements

- Repérer rapidement les écarts de développement des enfants confiés très jeunes.
- Ouvrir l'accès aux droits en facilitant l'établissement du diagnostic et la reconnaissance du handicap chaque fois que nécessaire.
- Accompagner la compréhension du handicap et/ou des troubles auprès du jeune comme de ses proches.
- Assurer un soutien des équipes d'accompagnement et, en particulier, des assistants familiaux afin de prévenir les situations de rupture.
- Donner accès à des évaluations permettant de comprendre le fonctionnement des jeunes et adapter les conditions d'accueil aux besoins spécifiques (sensoriels, communication...).

**Développer des réponses de relais et de soutien afin de prévenir les ruptures d'accompagnement.**

Dans les situations de co-accompagnement avec des structures médico-sociales, une attention particulière est apportée à la coordination des suivis et au développement de repères partagés<sup>[1]</sup> permettant de sécuriser l'enfant dans ses différents lieux d'accompagnement.

### Axes de travail

- Désigner un professionnel référent handicap et traumatisme complexe au sein de l'association.
- Développer et entretenir une expertise dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.
- Formaliser le processus de dépôt des dossiers MDPH : identifier clairement les professionnels en charge, les délais de dépôt et les étapes de suivi. Assurer une formation sur le sujet.
- Développer l'accès à la formation sur le handicap et les traumatismes complexes.
- Poursuivre le travail sur le développement de réponses de soutien, de répit et d'accueil séquentiel permettant de prévenir les ruptures.
- Développer la connaissance des pratiques et du fonctionnement des structures du handicap. Proposer des temps d'échanges avec les équipes professionnelles. Mobiliser la fonction d'appui ressource des structures du handicap.
- Développer des conventions avec des structures de soins et d'accompagnement pour faciliter l'accès à des services spécialisés.



Une convention cadre DITEP-ESPE<sup>[2]</sup> définit les modalités de coopérations entre le champ de la protection de l'enfance et médico-social.

[1] Exemple : partager les outils de communication alternatives, les modes de réponse au comportement problème....

[2] Établissement et Service de la Protection de l'Enfance

## La réponse aux situations de traumatisme complexe

La reconnaissance des besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, connaissant des troubles psychiques et/ou des traumatismes complexes constitue une priorité.

**Définition :** exposition précoce, répétée et cumulative à des événements interpersonnels graves (violences, négligences, ruptures) survenant dans un contexte d'impunité et de dépendance où l'enfant est sans recours.

### Nos engagements

- Accueil et Famille entend être une institution **sensible au trauma<sup>[1]</sup>** prenant en compte les effets des traumatismes vécus par les enfants accompagnés.
- Identifier les situations de trauma complexe et développer les réponses collectives adaptées.

*Être une institution sensible au trauma implique d'offrir un environnement prévisible, bienveillant et cohérent qui reconnaît l'impact des traumatismes.*



### Parole d'enfant :

Il faut continuer d'aider les enfants à avoir moins de colère.

### Axes de travail

- Développer la formation des équipes au repérage et réponses aux situations de trauma.

## L'accompagnement des jeunes ayant un parcours d'exil

Il s'agit de garantir des accompagnements respectueux de la langue, de la culture et des traumatismes des jeunes exilés.

### Nos engagements

- Développer des accompagnements prenant en compte les différences de culture, ainsi que les **risques traumatiques** liés au parcours migratoire. Assurer une formation des équipes à ce sujet.

### Les actions mises en œuvre

- Favoriser autant que possible l'accès à l'interprétariat, en valorisant les expertises internes.
- Mobiliser un réseau d'intervenants et de ressources répondant aux enjeux et aux besoins spécifiques de ces jeunes (SAMI<sup>[2]</sup>, ethnopsychologues,...).

[1] Les traumatismes complexes : pour des institutions sensibles en protection de l'enfance, CNAPE, 2025

[2] Service des Mineurs Non Accompagnés

# LA PLACE DES JEUNES ET DES FAMILLES

Le cadre d'accompagnement proposé par Accueil et Famille est conçu comme un **environnement sécurisant**, favorisant l'exercice des droits des jeunes comme des parents.

## “ Parole d'enfant :

J'aimerais qu'on améliore la liberté de pouvoir faire plus de choses, d'avoir plus de droits.

Accueil et Famille se réfère aux textes structurants du secteur :

- la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ratifiée par la France
- la Charte des droits et libertés de la personne accompagnée
- la Charte de bientraitance
- les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS<sup>[1]</sup>



### Les chartes

#### Charte des droits et libertés



#### Charte de la bientraitance



## Agir pour la déstigmatisation

Restaurer l'image que les jeunes ont d'eux-mêmes passe aussi par un travail sur la déstigmatisation de l'enfant placé, comme de ses parents.

## “ Parole de professionnel :

Nous agissons pour la déstigmatisation non-seulement des jeunes, mais aussi des familles accompagnées.

## La pair aidance : un levier de valorisation et de sécurisation

**Définition :** La pair-aidance désigne un soutien organisé par un « pair » — une personne ayant vécu une situation similaire et ayant transformé cette expérience en savoir expérientiel — au bénéfice d'une autre personne, pour l'aider à faire face, se rétablir et avancer, en complémentarité des professionnels.<sup>[2]</sup>

## Accompagner la compréhension par les jeunes de leur parcours et de leur histoire de vie

Bénéficier d'une mesure de protection expose à des ruptures, discontinuité, parcellisation de l'histoire de vie. Chaque service agit concrètement pour permettre aux jeunes de reconstituer leur parcours de vie et de garder trace des événements clés.

[1] Haute Autorité de Santé

[2] Pair-aidance dans les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales, Note de cadrage de la HAS, 2025

La **pair-aidance** est envisagée comme un levier pour :

- **faciliter l'intégration** des jeunes nouvellement accueillis,
- **rompre l'isolement** en créant des liens de proximité,
- **offrir un appui**, grâce à des repères transmis par des pairs.

La pair-aidance est abordée à la fois de façon structurée et informelle.

### Axes de développement

- Mettre en place un système de parrainage, entre jeunes accueillis et jeunes plus avancés dans leur parcours.
- Inviter un ancien jeune placé à venir parler de son expérience, de son parcours de placement, des obstacles rencontrés et des ressources mobilisées.

## LA PLACE DES FAMILLES ET DES PROCHES

### Parole de professionnel :

“ Le parent est un usager de l'établissement. Nous devons reconnaître la famille comme accompagnée, quelle que soit la mesure. ”

Les parents sont reconnus à **double titre** : titulaires de l'autorité parentale et usagers. Dans chaque mesure, l'association agit sur les causes du placement en soutenant l'exercice de la parentalité et en renforçant les compétences parentales.

*Cela nécessite de soutenir la fonction parentale et de contribuer au développement de ses compétences.*

L'évolution à venir de la répartition des rôles avec les services de l'ASE va appeler un renforcement des liens avec les familles.

### Nos engagements

- Soutenir la place des parents dans l'exercice de la mesure, dans une perspective de déstigmatisation.

### Parole de famille :

“ Je pensais que ce côté intrusif allait être très pesant, que cela allait être tous les jours, la nuit. Ce qu'il faut : Maintenir ce lien humain, cette relation de confiance et de continuer à ne pas être dans le jugement. ”

- **Favoriser la coparentalité institutionnelle** : reconnaître que l'établissement accompagne une parentalité, sans se substituer à elle.
- Travailler sur les conflits de loyauté : l'enfant reste psychiquement lié à ses parents, même en cas de défaillance parentale.

*Nous contribuons à un changement de regard sur les familles, en valorisant, en rendant visibles leurs ressources afin de sortir d'un discours centré sur leurs incapacités.*

### Des repères pour l'action

- Créer des temps et des espaces pour nourrir le lien parent enfant, mais aussi avec l'institution, autour de temps individuels et collectifs.
- Les temps de rencontre entre assistants familiaux et parents sont la norme sauf cas particuliers.
- Associer pleinement les parents à la démarche projet, à sa rédaction et en les impliquant, y compris lors des temps de synthèse.

*Les temps collectifs sont particulièrement porteurs.*

## Axes de développement

- Simplifier et fluidifier les outils de suivi : réinscrire le **projet de l'enfant** comme support central. Développer des supports en **FALC<sup>[1]</sup>** pour tous les documents et livrables de l'association.

## Veiller au maintien des liens au sein de la fratrie.

Selon la loi, l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution. S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs (C. civ., art. 371-5).

Sauf dans les exceptions qui le nécessitent, Accueil et Famille prévient la séparation des fratries dans le cadre du placement.

## La prise en compte des barrières culturelles et linguistiques

Des barrières culturelles et linguistiques freinent la compréhension du placement, des droits de l'enfant et des droits parentaux, entraînant un risque de désengagement des parents dans le suivi et la mise en œuvre du placement.

## Nos engagements

- L'association mobilise des professionnels formés à l'interculturalité à même d'appréhender le cadre de référence des familles.
- Développer une communication adaptée aux familles ne maîtrisant pas le français.
- Prêter une attention particulière au besoin de soutien des familles issues d'une culture différente.

## Axes de travail

- Mettre en place une formation à l'interculturalité
- Créer des outils de communication adaptés et accessibles pour les familles ne maîtrisant pas le français
- Favoriser les temps de rencontre entre assistants familiaux et parents quand cela est possible

## Le respect des droits

### L'INFORMATION SUR LES DROITS ET LE FONCTIONNEMENT D'ACCUEIL ET FAMILLE

Conformément à la loi, les jeunes ainsi que les parents sont informés de l'ensemble de leurs droits et des possibilités qui s'ouvrent à eux dans le cadre de la mesure.



**Parole de famille :**  
Il faut maintenir et renforcer la considération et le partenariat avec les familles.

## Nos engagements

- Les jeunes comme les parents sont informés de leurs droits par le biais de supports accessibles et expliqués.

*Les professionnels sont attentifs à la clarté et à l'intelligibilité de l'information communiquée et veillent à la mettre à portée des jeunes et de leur famille, en tenant compte du critère d'âge et du degré de maîtrise du français.*

[1] Facile à Lire et à Comprendre

## L'accès et la participation aux écrits intermédiaires et au rapport transmis au juge

Les familles comme les jeunes doivent systématiquement être **informés** des écrits transmis, que ce soit au juge ou à des partenaires.

- Donner une **place d'acteur** aux jeunes dans le cadre de ce travail, en intégrant un volet d'expression le concernant et lui permettant d'exprimer son bilan de l'année comme ses aspirations.
- Chaque écrit a vocation à être transmis et expliqué de façon pédagogique aux parents, ainsi qu'aux jeunes, en fonction de leur âge.

## Axes de développement

- Les parents sont autant que possible associés à la rédaction du rapport, afin de s'assurer que leur perception et réponse à l'analyse des professionnels soient bien restituées.
- Systématiser la restitution des rapports aux jeunes

## LA DÉMARCHE PROJET : UN ESPACE DE PARTICIPATION AUTOUR DU PROJET DU JEUNE ET DE LA FAMILLE

- Articulé au PPE<sup>[1]</sup> le **projet personnalisé** est double :
- Le projet tourné vers l'enfant et la réponse à ses besoins
- Le projet tourné vers les parents et leurs pratiques.
- La démarche projet personnalisé favorise la participation de chacun à la mesure de placement.

## Nos repères

- La démarche projet **favorise la réflexion**, l'expression et la contribution du jeune et de ses parents.
- Différencier les supports pour assurer leur adaptation à l'âge et aux besoins des jeunes.
- Favoriser la participation directe des jeunes et parents aux espaces d'élaboration.
- C'est une démarche évolutive plus qu'un outil, une **feuille de route** lisible évoluant au **rythme de l'enfant** et de ses parents.
- Le projet est décliné en **objectifs positifs** et accessibles.

## Axes de développement

- Développer un socle commun de pratiques à l'échelle associative. Identifier les outils favorisant l'accessibilité.



[1] Projet Pour l'Enfant, projet cadre piloté par l'ASE, introduit par la loi de 2007.

## LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

Conformément aux attendus de la loi du 2 janvier 2002, les parents comme les jeunes accompagnés sont associés à la vie de l'établissement.

### Nos engagements

- L'association propose différents espaces contributifs permettant aux jeunes comme aux parents de s'exprimer et d'être associés à la vie et au fonctionnement et aux décisions concernant l'évolution des projets.



#### Parole de jeune :

il faudrait qu'il y ait un conseil des jeunes où ils pourraient partager leurs avis pour que vous ayez pas besoin de faire de test et tout pourrait s'améliorer au fur et à mesure

### Axes de développement

- Mettre en œuvre une instance de participation collective des jeunes.
- Développer des temps collectifs Familles/Professionnels : intégrer les familles dans les pôles de travail et les espaces de réflexion.
- Prendre en compte les contraintes de disponibilité et les difficultés d'expression des familles pour rendre ces espaces accessibles et efficaces.



# LES VALEURS ET PRINCIPES D'ACTION



## Parole de jeune :

“ Un jour, au service, une personne que je ne connaissais pas a payé un chocolat chaud à un jeune qu'il connaît. Vu que j'en voulais un, il m'en a payé un à moi aussi. Ici, la solidarité, l'entraide fait qu'on se pose pas la question de savoir si les jeunes on les connaît ou pas. ”

L'établissement met en œuvre les valeurs et principes d'intervention portés par Accueil et Famille dans son projet.

### Les valeurs d'Accueil et Famille

Engagement responsable de l'association

Ouverture d'esprit

Respect des personnes dans leur spécificité

Solidarité

Collectif soutenant

Laïcité

La souffrance de la séparation est à accueillir autant du côté de l'enfant que du parent



## Parole de professionnel :

“ Rompre ce lien biologique est toujours une violence. ”

Développer le prendre soin dans toutes ses dimensions

## Accompagner les paradoxes et les tensions inhérentes à l'intervention

Les professionnels sont confrontés à des paradoxes inhérents à l'accompagnement dans le cadre de mesures d'aide contrainte.

### Articuler participation de l'enfant et besoins de protection

L'enfant est reconnu comme sujet de droits<sup>[1]</sup>. À ce titre les équipes d'Accueil et Famille veillent en continu à solliciter et respecter sa parole. L'enfant reste cependant vulnérable, dépendant de l'adulte, parfois influençable ou en difficulté d'expression.

Notre rôle est de garantir une participation authentique sans placer sur l'enfant une responsabilité ou une charge émotionnelle qu'il n'est pas en mesure d'assumer.

[1] Participation à son projet, expression de ses souhaits

**Considérer à la fois les choix éducatifs des parents concernant leurs références culturelles et religieuses et la liberté de choix des enfants, qui se développe à mesure de son grandissement**

#### **Parole d'enfant :**

Ce que je voudrais : qu'à chaque séance avec la psychologue, elle continue à ne pas répéter ce qui se passe lors de nos séances. Mais il faut éviter à chaque séance de trop me faire parler car ça a tendance à m'énerver.

#### **Nos engagements**

Accueil et Famille garantit le respect de la liberté de conscience, et veille en lien avec les parents, à ajuster l'accompagnement en fonction des préférences culturelles et religieuses.

Dans le même temps, le droit des enfants à prendre des décisions les concernant est pris en compte et ajusté au fur et à mesure de leur grandissement.

*Une attention particulière est portée à la participation de chacun, à la prévention des conflits de loyauté et à la cohérence dans l'accompagnement.*

**Considérer à la fois les choix éducatifs des parents concernant leurs références culturelles et religieuses et la liberté de choix des enfants, qui se développe à mesure de son grandissement**

**Soutenir, rechercher l'alliance avec la famille tout en intervenant dans un cadre judiciaire et en étant à même de remettre en cause des pratiques.**

Accueil et Famille promeut une posture de partenariat avec les parents, en évitant de les juger et en valorisant leurs compétences.

Tout comportement parental problématique (violences, négligences, abus) doit cependant être explicité, et faire l'objet d'écrits relayés aux autorités concernées.

*Néanmoins, le parent, même défaillant, a tout son rôle à jouer dans la construction psychique de l'enfant.*

**Préserver la confidentialité des informations relatives aux familles et jeunes accompagnés, tout en partageant l'information indispensable à l'accompagnement.**

Soumis au secret professionnel dans le cadre de leur mission, de protection de l'enfance, les équipes sont sensibilisées aux conditions du partage des informations confidentielles définies par les textes et les recommandations<sup>[1]</sup>.

#### **Axes de développement**

- Organiser des actions de formation sur les écrits professionnels, leur cadre déontologique et éthique.
- Optimiser le logiciel métier : accessible à tous mais configuré par métier pour garantir la confidentialité.



[1] Le partage d'informations à caractère secret en protection de l'enfance, ANESM, 2010

## Parcours protégé vs. autonomisation et responsabilisation

Les enfants placés ont besoin d'un environnement sécurisant, qui compense parfois des carences familiales. Dans le même temps, ils ont besoin d'acquérir progressivement des compétences d'autonomie, adaptées à leur âge et développement.

*"Notre rôle est d'aménager un cadre protecteur sans le rendre infantilisant, pour que l'enfant se prépare à vivre en adulte responsable."*

## Nos repères

- L'accompagnement donne toujours lieu à un **regard croisé** sur les choix et décisions.
- La protection ne doit pas entraver l'acquisition et l'expression d'une **autonomie** au quotidien.

## Les repères guidant dans notre pratique

- **Un dialogue organisé** : un temps dédié d'échanges avec les familles est proposé à l'admission et à intervalles réguliers concernant les préférences culturelles, les régimes alimentaires et les pratiques religieuses
- **Des espaces de discussion éthique** et d'analyse de pratiques permettent aux équipes d'affiner la réponse aux situations complexes.
- Les professionnels sont **sensibilisés** sur ces questions et l'institution mobilise des partenaires spécialisés à la mesure des besoins.



## Axes de travail à poursuivre

- Porter une attention accrue aux différences culturelles dès le début de l'accompagnement
- **Expliciter le cadre** institutionnel à travers les règlements de fonctionnement, documents d'accueil, procédures partagées.

## Liberté et sécurité

L'association intervient au quotidien dans une double perspective : **protéger et soutenir l'émancipation**.

...

**Parole de professionnel :**  
Nous cherchons à ouvrir **le champ des possibles**. Accompagner l'adolescence, c'est leur permettre d'explorer et d'expérimenter dans un cadre sécurisant et souple, qui accueille même la transgression. Pour cela, nous avons besoin d'intelligence de situation !

## Promotion de la bientraitance prévention et réponse aux situations de maltraitance

**Recommandation<sup>[1]</sup>** : « La bientraitance est une notion qui ne peut se comprendre que dans le sillage d'une recherche collective de sens. Elle s'inscrit dans le projet éthique indissociable de l'action sociale. »

Accueil et Famille adopte une politique de bientraitance et de prévention des maltraitances, formalisée et communiquée.

[1] Recommandation de la HAS : La bientraitance, définition et repères pour la mise en œuvre, 2008



## La définition de la maltraitance

Il y a **maltraitance** d'une personne en situation de vulnérabilité (1) lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement (2), à ses droits (3), à ses besoins fondamentaux (4), et/ou à sa santé (5) et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance (6), de dépendance (7), de soin ou d'accompagnement (8). Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non ; leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle (9).

[Définition de la commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance](#)



Procédure maltraitance



## Nos engagements

- Les situations à risque pour les jeunes sont identifiées, les équipes bénéficiant de sensibilisations et formations à ce propos.
- Un dispositif de **recueil des évènements indésirables** est mis en œuvre et mobilisé par les équipes.
- Une **procédure communiquée** aux équipes permet de signaler sans délais toute suspicion de maltraitance.
- Des espaces de réflexion éthique sont mobilisés afin de soutenir le questionnement des équipes.

## Plaintes et réclamations

- Les personnes accompagnées ont la possibilité de formuler plaintes et réclamations auprès d'Accueil et Famille.



*Un canal dédié permet d'assurer leur traitement individuel et leur analyse collective.  
Une réponse individuelle est systématiquement apportée et tracée.*

## Les événements indésirables

Les évènements indésirables sont centralisés dans un logiciel qualité dédié, analysés et traités.

*Un bilan annuel des évènements est réalisé. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique qualité de l'établissement.*

## Le questionnement éthique

Si le **questionnement éthique** est animé au sein de chaque équipe à travers les espaces de réunion, de soutien individuel, d'analyse des pratiques, il est relayé de façon plus formelle à l'échelle de l'établissement dans le cadre d'un comité éthique.

*Le comité éthique : un espace de réflexion interdisciplinaire sur des situations complexes ou sensibles permettant une prise de recul et la formulation de préconisations éclairées, sans valeur décisionnelle.*



## Axes de développement

- Créer le comité éthique.



Prévenir activement la maltraitance : cartographier et réduire nos zones de risques



# L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS

L'accompagnement des transitions jalonnant le parcours constitue un enjeu important tant pour le jeune que sa famille.

Accueil et Famille considère à la fois le parcours de vie, le parcours d'accompagnement au sein de chaque service, ainsi que les transitions entre les services.

## L'admission : sécuriser la première rencontre

Si l'admission vise à protéger, elle est aussi très souvent anxiogène pour l'enfant comme pour ses parents.

« Notre intention est d'abord d'humaniser cette première rencontre malgré son cadre contraint. »

### Nos engagements

- Proposer, chaque fois que possible, un temps de rencontre et de présentation pour faire connaissance et rassurer.
- L'enfant se sent attendu. Chaque première rencontre est autant que possible anticipée et préparée.
- Informer enfants et parents sur leurs droits et sur le cadre d'accueil d'une façon accessible et progressive, afin d'éviter le trop-plein d'informations.

Chaque accueil est autant que possible adapté aux conditions spécifiques de l'enfant et de sa famille.

### Les actions clés

- Le dossier de l'enfant est systématiquement consulté au tribunal. Un contact est établi avec les partenaires clés de l'accompagnement.
- Le lien établi par le référent avec les parents permet d'obtenir rapidement les autorisations parentales, facilitant ainsi la participation du jeune aux activités et sorties collectives sans risque de stigmatisation.
- Connaître les repères du quotidien de l'enfant pour préserver une continuité dans l'accueil.

### Axes de développement

- Systématiser et formaliser la consultation du dossier du jeune au tribunal.
- Proposer un kit d'accueil contenant des effets personnels de première nécessité (brosse à dents, serviette, dentifrice...) ainsi que des outils d'information,
- Diversifier la forme des documents d'information selon l'âge et le niveau de compréhension (proposer des BD ?)
- Améliorer l'accueil des parents, leur arrivée.

## La continuité de l'accompagnement et la prise en compte des transitions

### LA CONTINUITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT : UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Si la référence offre au jeune un interlocuteur stable, une attention constante est portée au fait d'assurer la continuité relationnelle du suivi en l'absence du référent.

### Nos engagements

- Chaque service met en œuvre les conditions de la continuité de l'accompagnement vécu par le jeune.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS

L'enquête ELAP réalisée par l'INED note qu'à dix-sept ans un jeune sur cinq a déjà connu au moins quatre lieux de placement.

Les transitions concernent aussi bien les changements de service que les changements de références ou de famille d'accueil.

À chaque fois, la transition vécue par le jeune est pensée et accompagnée.

### Nos engagements

- Les transitions sont autant que possible anticipées avec le jeune et sa famille et font l'objet d'un accompagnement spécifique.
- Favoriser, autant que possible et souhaité par le jeune, la continuité relationnelle : les conditions du maintien des liens choisis par le jeune sont systématiquement abordées.
- Nous assurons la transmission d'informations lors des changements de service ou d'équipe afin d'assurer la continuité de l'accompagnement.

« Nous ritualisons les transitions afin de leur donner du sens. »

### Les actions mises en œuvre

- Une synthèse de sortie est organisée à chaque transition afin de formaliser la transmission des éléments entre services. Cette note récapitulative du parcours de l'enfant, inclut les motifs des changements, les figures de référence et les moments importants.
- Le projet constitue un support d'anticipation et d'accompagnement des transitions.
- Organiser des temps dédiés entre anciens et nouveaux référents / famille d'accueil, en présentiel si possible.

- Développer des temps de rencontre systématiques lors des transitions réunissant l'équipe éducative sortante, l'équipe entrante, le jeune concerné et les assistants familiaux quand ils sont impliqués.

...

### Parole de professionnel :

“ L'échange d'informations par courriel ne suffit pas, nous avons besoin de nous rencontrer pour assurer la qualité du relais dans l'accompagnement. ”

L'**ancien référent** peut continuer à être sollicité tant par son collègue que par le jeune afin d'assurer la continuité des liens.

### Axes de travail

- Définir une procédure de passation interservices, précisant les modalités de transmission d'informations et les responsabilités de chacun. Mettre en place des temps de transmission étaillés entre anciens et nouveaux référents, pour un passage de relais qualitatif.

## ACCOMPAGNER LE GRANDISSEMENT

Accompagner le grandissement, c'est prévenir le paradoxe auquel sont trop souvent confrontés les jeunes de la protection de l'enfance, celui de passer de la surprotection à la surexposition :

- Des contraintes posées par les mesures de protection et le cadre d'accompagnement pouvant limiter l'expérimentation de l'autonomie ordinaire<sup>[1]</sup> pendant l'enfance et l'adolescence.
- Une exigence d'autonomie à la majorité sans commune mesure avec celle que connaissent les jeunes de leur âge.

[1] Se déplacer en vélo pour aller à l'école, être invité chez un ami...

## Nos engagements

- L'accompagnement du grandissement de l'enfant implique une différenciation progressive selon l'âge, les usages sociaux, le contexte et la maturité du jeune...**en associant pleinement les parents** à cette réflexion.
- Chaque adolescent est accompagné dans la compréhension et l'exercice des nouveaux droits qu'il acquiert.

## Les pratiques clés

- La différenciation des actes usuels et non usuels est mise en œuvre d'une façon cohérente par les différents services.
- **La prise de risque** nécessaire à l'expérimentation des droits fait l'objet d'une réflexion collective associant les parents.

## Axes de développement

- Développer un socle de références communes concernant la distinction entre les actes usuels et non usuels.
- Développer des outils de repérage et de suivi pour assurer la réalisation des démarches clés à partir de 16 ans.

## PERMETTRE À L'ENFANT DE GARDER DES TRACES DE SON PARCOURS ET DE SON HISTOIRE

Pour aider l'enfant à **se repérer dans son histoire**, il est nécessaire de lui permettre de garder trace :

- des **événements marquants** de son parcours.
- des **transitions** (changements de lieu, d'intervenants, d'établissement...).
- des périodes de **ruptures et de continuité**.
- des **temps forts affectifs ou symboliques**.

## Parole de professionnel :

Proposer au jeune une frise chronologique visuelle, c'est lui permettre de se représenter une histoire qui souvent lui échappe.

Les **albums de vie** permettent de :

- Ancrer des souvenirs et valoriser les expériences vécues pendant le placement.
- Soutenir la continuité psychique en favorisant un lien entre les différents temps de vie.
- Offrir un **support à la narration** pour l'enfant, dans ses échanges avec les adultes ou dans l'expression de son ressenti.

Ils deviennent un **outil de transmission**

## LA PRÉPARATION DU RETOUR EN FAMILLE

« Le processus de retour en famille est progressif, s'inscrit dans une démarche écosystémique, repose sur des évaluations régulières, prend en compte l'avis de l'enfant à chaque étape, et s'appuie sur la consolidation des compétences parentales. »<sup>[1]</sup>

## Nos engagements

- Contribuer, par le biais d'une évaluation étayée à la prise de décision judiciaire d'un retour en famille.
- Accompagner un retour en famille progressif, soutenu et évalué respectant les besoins de l'enfant et la situation des familles.

« Nous développons de plus en plus les visites à domicile pendant les périodes de droit de visite et d'hébergement (DVH) »

[1] Améliorer l'accompagnement des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance : le retour en famille, HAS, 2021

## Des repères pour la pratique

- Le service de l'APMN<sup>[1]</sup> intervient spécifiquement sur l'accompagnement de ces transitions.
- Garder des professionnels extérieurs à l'association dans la boucle, pour sécuriser la suite du parcours et garantir des relais stables après la sortie.
- Mettre en place un système de parrainage post-sortie, permettant aux jeunes de conserver un lien de confiance et d'appui, sans dépendance institutionnelle.



## La préparation de la sortie et de la fin d'accueil

- Préparer les jeunes à la majorité par la remise d'un kit d'autonomie (matériel de base, informations utiles)

### RITUALISER LA FIN DES PARCOURS

Les fins d'accompagnement représentent un moment important dans la vie des jeunes et des familles.

Elles doivent être pensées comme une transition et non comme une rupture, permettant à l'enfant de se projeter dans son avenir tout en intégrant son expérience de placement.

La ritualisation de ces moments marque une étape et aide l'enfant à donner du sens à son histoire, tout en reconnaissant le chemin parcouru et les liens tissés.

- Célébrer les sorties par des temps collectifs, conviviaux, symboliques.
- Inviter les anciens professionnels ayant accompagné le jeune, y compris ceux ayant quitté l'institution, ainsi que les familles.



### Le Pack de Sortie

Il est destiné à prévenir les sorties sèches et à accompagner progressivement les jeunes vers l'autonomie. Il facilite l'accès au droit, organise la transmission des documents essentiels, mobilise les ressources territoriales et assure une coordination étroite avec les partenaires (ARS, ASE, droit commun).

Prototype issu de la fabrique du projet séminaire participatif de mai 2025

## LE MAINTIEN DES LIENS APRÈS LA SORTIE

« Beaucoup de jeunes expriment le souhait de maintenir un lien avec les professionnels ou les assistants familiaux après leur sortie du dispositif. »

La réforme de la protection de l'enfance de 2007 prévoit, dans son article 6, de favoriser le maintien des liens d'attachement noués par l'enfant pendant son parcours.



« Veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur ; » Article L221-1 du CASF



[1] Accompagnement Progressif dans le Milieu Naturel

Les recommandations de l'ANESM/HAS et les rapports (ONPE, CNAPE) convergent pour dire que le soutien ne doit pas s'arrêter du jour au lendemain.

### Nos engagements

- Organiser le possible maintien des liens entre Accueil et Famille et les jeunes après leur sortie, afin qu'ils puissent continuer à avoir accès à leur histoire et à des temps collectifs.
- Soutenir les liens d'amitié noués dans l'environnement du placement : connaissances, copains du quartier, camarades de classe...

Nous considérons que la continuité du lien constitue un facteur de réussite de l'insertion des jeunes adultes.



### Les actions mise en œuvre

- Sensibiliser les professionnels sur le maintien des liens et définir un parcours.
- Travailler le lien entre parents et assistant familial en amont de la sortie, notamment lorsqu'un retour en famille est envisagé.
- Chaque année, des temps collectifs sont ouverts et accessibles à des jeunes ayant été accompagnés par l'association.
- Parler de la suite du lien bien avant la fin de la prise en charge : ce qui est possible, ce qui ne l'est pas afin d'éviter des attentes non tenables ou des ruptures brutales.



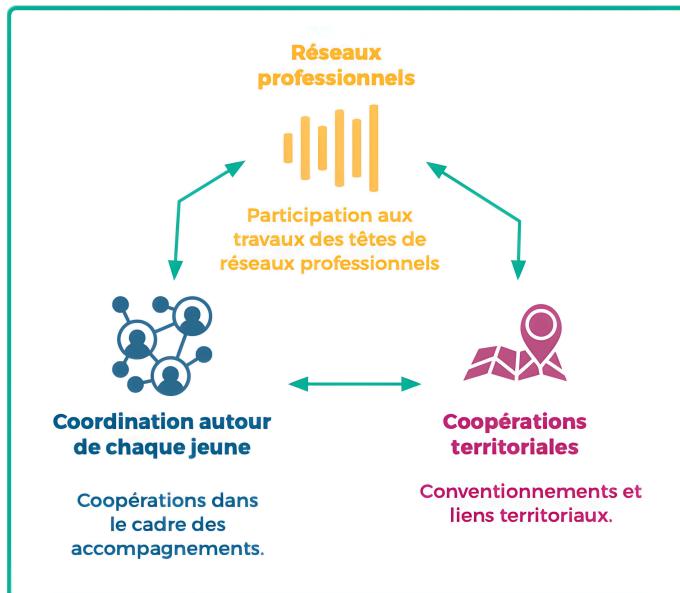
### Les axes d'amélioration

- Apporter une information claire aux jeunes sur les conditions possibles du maintien des liens avec l'association et des professionnels.
- Définir un circuit sur les conditions de validation ou non par les salariés de la communication de leurs coordonnées.
- Développer les liens avec l'ADEPAPÉ



# L'INSCRIPTION DANS LES RÉSEAUX ET LA COORDINATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Une coopération déployée sur 3 plans complémentaires et interdépendants.



## La coordination autour de chaque jeune

Le bon développement des enfants nécessite la mobilisation des dispositifs d'aide répondant à leurs besoins, leur bonne coordination et le soutien des parents dans ce travail.

### Nos engagements

- Mobiliser **le réseau de soin et d'accompagnement** répondant aux besoins de chaque jeune
- Investir la coordination des accompagnements, en y associant jeunes et familles.
- Les parents sont pleinement associés à la coordination. Les partenaires sont sensibilisés au respect de l'autorité parentale.



### Parole de professionnel :

La coordination exige disponibilité, clarté et outils partagés.

### Les actions clés

- Un volet médical et paramédical structuré, rattaché au dossier de l'enfant, facilite la coordination.
- Systématiser les réunions de coordination dans les situations complexes.
- Associer les parents, c'est leur expliquer les démarches et enjeux, les impliquer dans la décision, au-delà de leur rôle administratif.

« Un partenariat de qualité implique que l'organisation d'Accueil et Famille soit lisible et expliquée. »

### Axes de développement

- Veiller à désigner un référent de parcours<sup>[1]</sup> dans les cas de co-accompagnement avec une structure médico-sociale.
- Développer un annuaire partagé des ressources partenariales.

## Les coopérations territoriales

Les coopérations territoriales permettent d'ancrez l'établissement dans les réseaux professionnels des différents bassins de vie.

### Nos engagements

- Être un contributeur actif des coopérations territoriales au bénéfice des familles accompagnées.

[1] Conformément aux attendus de la loi Taquet de 2022.

Des conventions sont formalisées dès lors que cela peut permettre de structurer ou sécuriser les coopérations.

Ce travail de fond permet de soutenir l'appartenance à une communauté professionnelle élargie.

**Illustration :** le conventionnement avec la Cellule régionale des DITEP, qui réunit des établissements membres de l'Aire, ANMECS et CNAMEO. C'est une instance régionale de coopération, qui se traduit notamment par des formations communes.



## L'inscription dans les réseaux professionnels

L'établissement est un membre actif au sein de différents réseaux locaux et nationaux, à l'instar de NEXEM<sup>[1]</sup> et de la FENAMEF<sup>[2]</sup>.

Par le biais de ces engagements, il s'agit de :

- **Soutenir l'ancrage** de têtes de réseau relayant à différents niveaux les intérêts du secteur
- **Inscrire** l'association dans le tissu associatif et professionnel, contribuant à la veille, à la stimulation de la dynamique réflexive et à l'émergence de futurs partenariats.



[1] Syndicat employeur du secteur social et médico-social.  
[2] Fédération Nationale de la médiation et des espaces familiaux.

# L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT D'ACCUEIL ET FAMILLE

Les différents services de l'établissement déploient une double offre (tournée vers les jeunes et parents) conçue dans le cadre de la démarche projet personnalisé.

## La démarche projet

Le projet est tourné à la fois sur la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant et sur l'accompagnement des familles permettant d'agir sur les causes du placement.

La démarche est conçue afin de soutenir la réflexion, le sentiment de considération et la capacité d'action des jeunes comme des parents.

### Notre approche

- Viser l'**accessibilité** pour les jeunes et parents, à toutes les étapes.
- **Faire du PIE un fil rouge éducatif**, en l'utilisant comme référentiel commun d'accompagnement
- Des **objectifs réalisables** et réalisables, utiles et concrets pour l'enfant, la famille et les professionnels

Les repères qui guident l'évolution du PIE s'inscrivent dans une logique de clarification, de participation et d'ancrage dans les besoins.

### Nos engagements pour la mise en œuvre

- Chaque jeune bénéficie d'un projet, un volet concerne l'intervention sur les causes du placement ou de la mesure.
- La participation effective des enfants et des parents est centrale : elle suppose des temps dédiés et des supports adaptés (photolangage, FALC, outils visuels<sup>[1]</sup>).

- La définition des besoins fondamentaux de l'enfant guide l'élaboration du projet : une annexe au PIE pourra y être consacrée.
- Incrire le PIE au cœur des réunions d'équipe, afin d'assurer un suivi régulier.

Le PIE doit être vu comme un **support de mise en sens**, de **reconnaissance** de la place d'acteur, et de coordination et non un simple document de conformité.

### Les actions mises en œuvre

- L'association mobilise des outils et supports<sup>[2]</sup> fondés sur les besoins fondamentaux des enfants.
- La démarche, comme les supports sont adaptés à l'âge et aux capacités des enfants comme des parents.
- Inviter systématiquement<sup>[3]</sup> les parents à toutes les réunions de synthèse ou d'accompagnement qui concernent leur enfant.
- Le suivi du projet s'inscrit dans la temporalité de l'accompagnement et non pas des services. Il constitue un point de référence sur le rôle de chacun placé au cœur des réunions d'équipe.



#### Parole de professionnel :

**“**Nous réalisons des points réguliers de réajustement, en consultant le PIE avec les familles et les jeunes à intervalles réguliers.**”**

[1] Exemple de l'utilisation de la roue des besoins, ou du modèle de pourvoyance aux besoins fondamentaux

[2] Notamment le support de participation fondé sur la pourvoyance des besoins de l'enfant développé par l'IAC.

[3] C'est l'absence d'invitation qui devra être justifiée.

## Les axes d'amélioration

- Fiabiliser le suivi des échéances des actions inscrites dans le projet.
- Mobiliser des supports accessibles.



### Le PIE Interactif

Un support convivial et interactif, accessible aux familles, jeunes et aux différents intervenants. Ce dispositif permet de visualiser le parcours de l'enfant via une frise chronologique, de clarifier les responsabilités de chaque acteur à travers un tableau « qui fait quoi » et de favoriser une mise à jour régulière des informations.

Prototype issu de la fabrique du projet séminaire participatif de mai 2025



## Soutenir la fonction parentale

### Parole de parent :

“ Le fait que vous venez à mon domicile faire des activités avec mon fils me motive à en faire. Le fait de discuter m'aide à réfléchir, me soutient, me fait du bien. Vous ne m'avez jamais imposé de choses à faire. ”

L'évolution des politiques publiques comme de l'organisation de l'ASE<sup>[1]</sup> appelle à accentuer et structurer l'intervention auprès des familles.

Le vécu des parents à l'annonce ou à la suite du placement est souvent marqué par :

- la remise en question de leur rôle,
- un sentiment d'humiliation,
- une expérience de dépossession parentale.

## ALLER À LA RENCONTRE DES FAMILLES

« Considérer d'abord le parent en tant que personne nous aide à comprendre sa parentalité. »

### Nos engagements

- Mettre en œuvre des accompagnements permettant d'agir sur les causes du placement.
- L'accompagnement vise à aider le parent à exprimer ses compétences et à les ajuster dans un cadre soutenant.
- L'accompagnement éducatif suppose une évaluation des compétences parentales dès le début du parcours, afin de définir des objectifs clairs, précis et suivis.

Nous associons régulièrement plusieurs membres de la famille aux visites avec l'enfant, pour médiatiser les rencontres, favoriser la compréhension mutuelle, et soutenir des évolutions relationnelles durables.

La reprise des attitudes ou discours parentaux est parfois nécessaire, mais il doit se faire dans une logique de soutien à l'évolution des pratiques, et non de disqualification.

### Les actions clés

- Systématiser la proposition de rencontrer les parents à leur domicile.
- Le projet personnalisé comprend un volet consacré à l'accompagnement des familles
- Renforcer la place des parents dans le suivi de leur enfant.
- l'enfant ne doit pas être exposé à des contradictions.
- Organiser des temps dédiés à la guidance parentale, distincts des visites médiatisées, dans des lieux adaptés, avec un professionnel clairement identifié.

[1] Concernant la redéfinition du rôle des référents de l'aide sociale à l'enfance.

- **Renforcer les dispositifs d'accompagnement :**
  - par des ateliers collectifs, des temps de soutien éducatif avec médiation,
  - en intégrant parfois d'autres membres de la famille (guidance familiale).

« L'accompagnement au domicile est essentiel, même dans le cadre du placement familial, car c'est un milieu naturel où le parent est dans sa véritable - parentalité »

### Axes de développement

- Points de mi-mesure avec les parents, s'appuyant sur un document qui reprend les objectifs fixés, le bilan des actions menées et les prochaines étapes à atteindre.
- Créer un espace d'échange pour les parents sous forme de groupe de parole, afin qu'ils puissent déposer leurs ressentis et élaborer leur position dans l'accompagnement.
- **Former les professionnels** à la guidance parentale, afin d'outiller les postures, de prévenir les dérives descendantes, et d'apporter du soutien plutôt que du jugement.
- **Clarifier les missions** de chacun dans le champ de la guidance parentale et familiale, afin que :
  - les parents sachent à qui s'adresser,
  - les professionnels coordonnent mieux leur action.

### L'ACCOMPAGNEMENT DES VISITES MÉDIATISÉES

Une visite médiatisée<sup>[1]</sup> est une rencontre entre un enfant et son ou ses parents décidée par le juge et réalisée en présence d'un tiers professionnel.

### Objectifs

- Rechercher les compétences et ressources des familles plutôt que de ne voir que les dysfonctionnements.
- Protéger, accompagner et évaluer la relation parents/enfants.

Les modalités (lieu, durée, fréquence) sont fixées en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant.

### Les repères qui nous guident

#### Parole de professionnel :

**“**Nous veillons à poser un cadre clair concernant ce qui peut être dit ou fait pendant la visite, pour protéger l'enfant, tout en respectant les droits des parents à vivre ce moment.**”**

- Ils sont force de propositions concernant les activités et le contenu de la rencontre.
- Ils sont impliqués, par exemple dans le financement des loisirs de leur enfant lorsque c'est possible.
- Les parents sont invités à des temps de parole avant ou après les visites médiatisées.

L'observation porte sur les réactions pendant et après la visite, les éléments exprimés en dehors du cadre de la visite, mais aussi la régularité et la qualité des interactions.

Au-delà de la visite, qui ne constitue pas de la guidance parentale, cette intervention s'inscrit dans le cadre d'un **accompagnement structuré à la parentalité**, permettant de travailler en amont sur les attentes et les représentations de chacun.

Il s'agit d'accompagner, pendant la visite, de manière ajustée et non intrusive, et de débriefer avec le parent, comme avec les enfants.

### Axes de développement

- Développer la formation sur les visites médiatisées.
- Accompagner davantage les assistants familiaux à appréhender la visite médiatisée.

[1] Visite en présence d'un tiers (Articles R223-29 à R223-31)

## Préserver et développer le capital relationnel des enfants.

**Définition :** le **capital relationnel** d'un enfant comprend l'ensemble de ses liens affectifs et sociaux : sa famille (parents, fratrie, famille élargie), les adultes de référence (professionnels, famille d'accueil, parrain), et les pairs (amis, camarades). Ces relations stables sont essentielles pour son développement et sa résilience.

### Les liens durables, ça s'apprend !

Les travaux de recherche<sup>[1]</sup> montrent que liens maintenus et construits pendant le placement peuvent évoluer en un réseau durable de relations et de ressources favorisant l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Pour que les jeunes puissent être dotés de capital social à l'âge de 18 ans, nous travaillons à cet objectif **bien en amont**. Les enfants placés risquent, en effet d'avoir un capital relationnel limité à cause des ruptures successives. L'enjeu est donc de préserver leurs liens existants tout en soutenant de nouveaux liens durables.

### Objectifs

- Maintenir et renforcer les liens familiaux avec une attention particulière au maintien des liens au sein des fratries<sup>[2]</sup>.
- Privilégier, autant que possible, la stabilité des adultes de référence.
- Préserver et renforcer les liens avec les professionnels et les pairs des lieux de placement. Éviter que chaque changement de lieu de placement ou chaque départ de professionnel.le.s ne soit synonyme de rupture pour les enfants et jeunes.
- En collaboration avec l'ASE, l'association contribue à des actions de parrainage et mentorat.



### Parole de professionnel :

À leur arrivée, beaucoup de jeunes connaissent l'isolement et des attachements fragiles. Nous essayons de leur donner des repères et des outils pour construire des relations sûres et fiables avec leurs proches et leurs amis. Ils ont besoin de liens solides pour grandir en confiance.

### Les actions mises en œuvre

- Soutenir l'invitation de copains ou copines au sein de l'établissement, fêter son anniversaire en invitant des amis.
- Procédure facilitée pour permettre la participation des enfants à des soirées pyjama et des nuits chez les amis.
- Favoriser le maintien des relations dans la fratrie
- Des actions sont mises en œuvre pour maintenir le lien avec les personnes rencontrées dans les différents lieux de placement.
- Promouvoir l'intégration sociale et les liens avec l'extérieur par des activités extrascolaires.

### Faire vivre l'**ordinaire** nécessite parfois des efforts **extraordinaires**

Plus largement, la création d'albums de photos, de cahiers de vie, permet de garder les traces, malgré un parcours souvent heurté.



### Les constellations relationnelles

Les constellations relationnelles proposent 3 outils complémentaires - le chemin de vie, l'arbre généalogique et la planète des enfants - pour aider chaque enfant à se repérer dans son histoire à identifier ces liens significatifs et à construire son identité.

Prototype issu de la fabrique du projet séminaire participatif de mai 2025

[1] Développer les liens sociaux d'attachement et le capital social des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Une recherche-action pour lutter contre l'isolement des jeunes sortant de l'ASE. Aude Kerivel

[2] « L'enfant est accueilli avec ses frères et sœurs sauf si son intérêt commande une autre solution » (loi du 7 février 2022, art. 5)

## L'accès au parrainage

Dans le cadre de la loi Taquet<sup>[1]</sup>, le parrainage est désormais un dispositif institutionnalisé.

**Objectif :** créer des liens affectifs durables, à travers des temps partagés réguliers.

Une évaluation préalable garantit l'adéquation du parrainage aux besoins identifiés, et l'accord éclairé des titulaires de l'autorité parentale, du jeune, et des parrains est requis.

## Le suivi de la santé des jeunes accompagnés

De nombreuses études et rapports soulignent l'importance d'**agir pour la santé** des enfants et adolescents suivis par la protection de l'enfance, du fait :

- Des négligences et maltraitances dont ils ont pu souffrir.
- Des effets mêmes des ruptures associées à leur parcours<sup>[2]</sup>.

Au-delà de l'accès à des professionnels de santé, Accueil et Famille cherche à promouvoir une **culture du prendre-soin**, dans une logique de care.

### Parole de professionnel :

Prendre soin, c'est aider l'enfant à construire une image positive de lui-même, contribuant à sa confiance et à l'estime de soi.

## Nos objectifs

- Assurer à chaque jeune un parcours de soins sans rupture, du premier accueil jusqu'à la fin de la mesure.
- Chaque jeune bénéficie d'un bilan de santé dans les 6 premiers mois de son accueil.
- Tenir compte des choix faits par le mineur ou le jeune majeur vis-à-vis de sa santé.
- Chaque projet d'accompagnement comprend un volet santé, bien-être et prévention.
- Incrire l'accompagnement dans une **éducation à la santé** : permettre aux jeunes de devenir progressivement acteurs de leur santé et de connaître leurs besoins.
- Sécuriser l'accès aux professionnels de santé grâce à des conventions et une culture de coopération.
- Impliquer les parents dans l'accompagnement de la santé de leur enfant.

Le mineur, longtemps tenu à l'écart des décisions le concernant, s'est vu reconnaître un statut particulier et de nouveaux droits concernant sa santé. La Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a ainsi consacré de nouveaux droits au mineur.

## Les actions clés

- Intégrer les données sur le parcours de soin à Némo. Transmettre une fiche MEMO santé à chaque transfert.
- Assurer un suivi rigoureux du carnet de santé, en y notant systématiquement chaque consultation.
- Les parents sont associés aux démarches relatives à la santé de leur enfant, sensibilisation, participation à des rendez-vous, transmission systématique des informations...

[1] Loi du 7 février 2022 et son décret d'application du 16 février 2024.

[2] La recommandation de la HAS consacrée à la coordination entre protection de l'enfant et psychiatrie identifie de potentiels effets iatrogènes de la mesure de protection de l'enfance.

- Centraliser les actes de soins auprès du médecin traitant<sup>[1]</sup> afin de garantir une transmission fluide et cohérente des informations médicales.

Des interventions de prévention, de sensibilisation consacrées aux addictions, à la santé mentale, à la santé sexuelle et reproductive sont proposées de façon continue en lien avec les partenaires spécialisés.

### Les axes de développement

- Donner accès à des actions sur des besoins spécifiques : addictions, prostitution, en mobilisant des partenaires adaptés.
- Dès l'admission, faire renseigner un document aux parents sur les antécédents familiaux pour mieux identifier les risques auxquels l'enfant peut être exposé.
- Identifier le planning familial comme un partenaire clé pour les préadolescents, comme lieu ressource pour l'éducation à la santé, le conseil et le suivi.
- Développer la formation pour mieux repérer les besoins spécifiques des jeunes.
- Envisager la désignation d'un référent sur les questions de santé au sein de l'association.
- Renforcer le partenariat avec la PMI pour les enfants de 0 à 6 ans : assurer un suivi médical systématique via la PMI sur cette tranche d'âge.
- Mettre en place un suivi systématique via le médecin traitant à partir de 6 ans avec organisation des bilans réguliers

## L'accompagnement de la scolarité

Stigmatisation, changements d'établissement, voire ruptures de scolarité. Il existe plusieurs sources d'empêchement.

Si la scolarisation constitue un lieu de **socialisation** et de construction incontournable, de nombreuses études montrent que les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance, y rencontrent davantage de difficultés.

La réussite scolaire est **multifactorielle** dans un contexte de multiplicité des professionnels intervenant auprès de l'enfant. Accueil et Famille doit développer une vision globale de **l'écosystème de l'enfant** pour apporter des réponses ajustées.



[1] Comptes rendus de consultation et d'analyse, résultats

## Nos engagements

- Aider l'enfant à être **acteur de sa scolarité**, créer autant que possible un environnement favorable à son engagement dans les apprentissages et son parcours d'orientation.
- Encourager l'implication des parents dans la scolarité de l'enfant et créer les conditions concrètes de leur exercice.
- Investir la coopération avec les établissements scolaires et de formation.

### Parole de professionnel :

“ Les écoles, équipes enseignantes doivent être des partenaires de proximité.

## Axe de travail

- Renforcer la présence des référents éducatifs dans les relations avec l'école.
- Mettre en place l'aide aux devoirs en associant parents et professionnels. Impliquer les parents dans la scolarité dès que possible.



## Les actions clés

La coopération avec les acteurs de l'école est indispensable à la prise en compte du contexte spécifique de l'enfant.

Cela suppose :

- D'expliquer aux équipes pédagogiques le cadre légal de la protection de l'enfance<sup>[1]</sup>.
- De maintenir un lien régulier et organiser un travail d'équipe avec les enseignants.
- D'inscrire autant que les mesures le permettent les parents dans les relations avec l'école.
- De participer aux sorties scolaires et créer les conditions nécessaires à la présence des enfants placés (autorisations, coordination).
- De renforcer les **soutiens directs** : aide aux devoirs, soutien scolaire, accompagnement socio-émotionnel

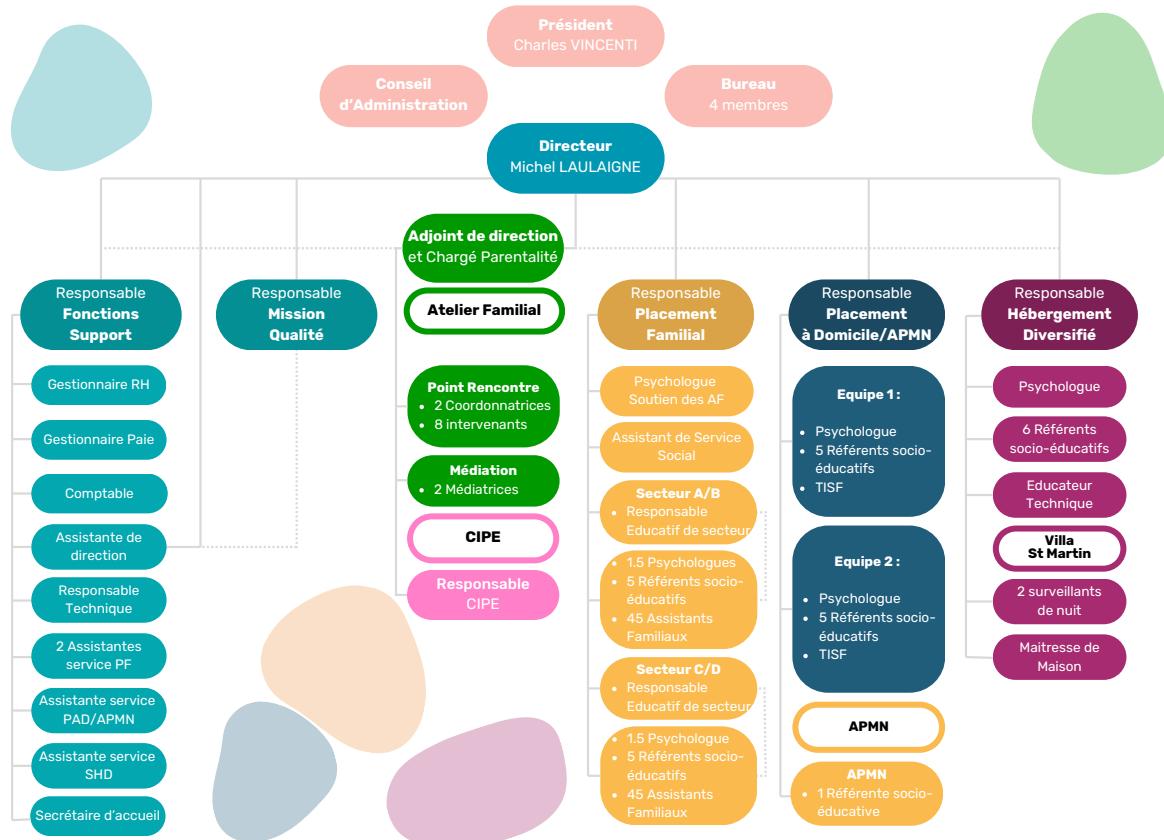


[1] Notamment la définition des actes usuels et non usuels.

# L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

L'établissement d'Accueil et Famille est animé par une équipe pluridisciplinaire mobilisant près de 175 personnes.  
Chacun et chacune intervient au sein de son service et contribue au projet de l'établissement.

## Organigramme associatif



Chaque service définit un cadre de collaboration interdisciplinaire

## L'interconnaissance entre services... au sein et en dehors de l'association

L'animation de la transversalité, la cohérence des parcours repose sur la connaissance des différents projets et l'entretien d'un réseau relationnel : la communauté des professionnels de l'association... et des territoires d'intervention.

### Nos repères pour cultiver l'interconnaissance

- Soigner l'accueil des nouveaux collègues**
- Permettre à chacun-e de découvrir les différents services.**
- Prendre l'initiative de contacter et se montrer disponible**
- Investir les espaces d'échange**
- Participer au temps communs**
- Lire La Gazette !**
- Partage de pratiques et d'outils**
- Formations conjointes**

L'animation de la transversalité et des parcours est favorisée par l'interconnaissance des professionnels ainsi qu'une identité partagée.

### Nos engagements

- Chaque intervenant·e de l'association connaît le projet des différents services et rencontre régulièrement ses collègues, dans le cadre d'espaces de travail et de moments partagés.
- Cette interconnaissance est cultivée et entretenue dès l'intégration au sein de l'association.

### Modalité de mise en œuvre

L'interconnaissance et la culture institutionnelle sont relayées par différents supports, temps et outils de mobilisation : La Gazette<sup>[1]</sup>, l'assemblée générale...

- Proposer, de façon périodique, des parcours d'immersion pour les professionnels dans les autres services.
- L'association organise chaque année des moments conviviaux partagés (repas, cafés-rencontres, journées thématiques) pour favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et encourager les échanges informels.
- La mise en œuvre de réunions interservices régulières, en particulier lors de transitions d'enfants ou de jeunes entre services.

### Axes de développement

- Concevoir un parcours d'immersion dans le cadre de l'intégration des nouveaux salariés au sein de l'association.
- Expérimenter un dispositif "vis-ma-vie" entre services, permettant aux éducateurs de découvrir concrètement les réalités et contraintes des autres équipes.

- Développer un programme annuel de journées de travail thématiques réunissant les différents services afin de leur permettre d'élaborer des repères communs.

## Veille et développement des compétences

L'animation de la transversalité, la cohérence des parcours repose sur la connaissance des différents projets et l'entretien d'un réseau relationnel : la communauté des professionnels de l'association... et des territoires d'intervention.



L'association organise tous les deux ans un forum professionnel ouvert au territoire, permettant d'approfondir une thématique en lien avec la protection de l'enfance.



[1] Outil de communication interne de l'association.

## Sécurité, santé au travail et prévention des risques professionnels

Le document unique<sup>[1]</sup> d'évaluation des risques professionnels est actualisé annuellement. Il a été décliné en un plan d'action<sup>[2]</sup>.

## Démarche qualité et prévention des risques

L'association entend s'approprier pleinement la démarche qualité.



### Un levier de mobilisation et de suivi du projet

Être en prise avec les enjeux stratégique des services



### Une définition partagée et élargie de la qualité

En référence à la Responsabilité Sociale et Environnementale d'Accueil et Famille



### Une démarche vivante, utile, connectée au terrain.

Une animation continue, un aller-retour avec le terrain une représentation des équipes.

La démarche qualité permet de faire vivre l'**important non-urgent**, de structurer la participation, de proposer un cadre rigoureux pour soutenir l'action collective... et d'animer un cercle vertueux d'engagement. Parce qu'on n'investit durablement que les espaces qui nourrissent un **sentiment d'efficacité**.

**La responsabilité sociale et environnementale (RSE)** désigne l'engagement volontaire des organisations à intégrer, dans leur fonctionnement et leurs décisions, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques, en complément de leurs obligations légales. Elle invite à penser l'activité à la fois sous l'angle de la performance, et de son impact sur les personnes, la société et la planète.

## Trois axes prioritaires identifiés pour 2026



### Les priorités de la démarche qualité



#### 1. Conformité réglementaire et sécurité

- Prévention de la maltraitance
- DUERP, gestion des événements indésirables...



#### 2. Qualité de vie au travail et gestion des données

- Prévention des RPS
- RGPD, chartes internes, communication



#### 3. Coordination et continuité des parcours

- Comité d'éthique
- Gestion des ruptures
- Renforcement des partenariats (conventions)

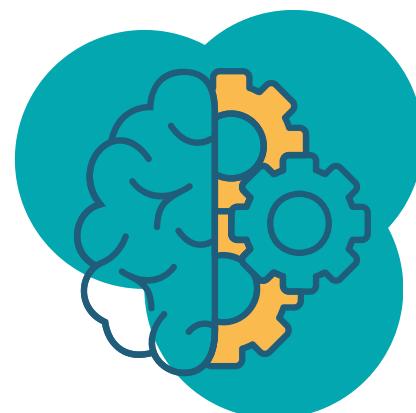
## Une animation structurée

La démarche qualité est animée par un référent qualité assurant sa coordination au sein des différents établissements et services de l'association. Un Comité de pilotage de suivi associe des représentants de chaque service.

Ils ont pour rôle de relayer la démarche auprès de leurs collègues.

La démarche est connectée aux différentes instances de réunion et mobilise un logiciel qualité facilitant :

- La gestion du système documentaire.
- Le suivi du plan d'action d'amélioration continue de la qualité (PACQ).



[1] DUERP

[2] En lien avec le PACQ présenté plus loin.

## Recueil et analyse des plaintes et réclamations

Il est garanti à tout usager ou à son entourage la possibilité d'exprimer librement, par oral ou par écrit, toutes réclamations, plaintes ou remerciements auprès d'Accueil et Famille, notamment concernant ses droits et ses conditions d'accueil.

**La procédure dédiée est :** Chaque réclamation ou plainte est transmise par le biais d'un Qrcode à la direction de l'établissement. L'établissement apporte une réponse dans un délai maximum de 15 jours.

Toutes les plaintes et/ou réclamations sont traitées et donnent lieu à une réponse après recueil.

Tous les professionnels de l'association ont connaissance de cette démarche.

## Continuité de l'activité et gestion de crises

Le plan de continuité d'activité permet d'assurer la continuité des accompagnements.

Le plan bleu associatif est décliné au sein de chaque service. Cette procédure permet d'apporter une réponse adaptée aux différentes situations de crises qui peuvent être rencontrées.

## Gestion et analyse des événements indésirables<sup>[1]</sup>

Le circuit de traitement des événements indésirables est au cœur de la démarche continue d'amélioration de la qualité.

**La procédure dédiée est :** « Signalement des événements indésirables» d'Accueil et Famille décrit les différentes étapes de ce circuit, allant de la déclaration à l'analyse, jusqu'à la communication des résultats et des actions mises en œuvre auprès des parties prenantes.

Les événements indésirables sont traités via le logiciel qualité de l'association. Sa saisine est possible directement sur le logiciel par tous salariés de l'association.

Un plan d'action en découle, et vient alimenter le PACQ. Un compte rendu de réunion est diffusé à l'ensemble de l'équipe.

## La gestion des informations relatives aux jeunes accompagnés

### Nos engagements

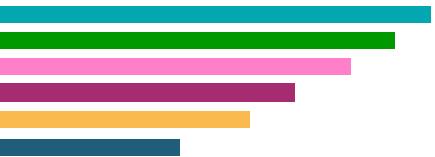
- Tous les professionnels de l'association ont connaissance et respectent le cadre régissant **le secret professionnel** dans la protection de l'enfance.
- Chaque professionnel accède aux informations qui lui sont nécessaires dans l'accompagnement.
- La communication favorise la continuité et la cohérence des interventions.

### Axe d'amélioration

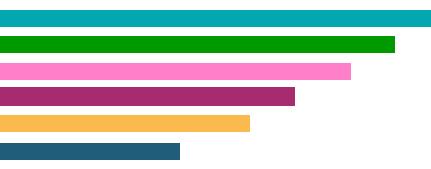
- Développer l'investissement de Nemo.
- Ouvrir des droits d'écriture aux assistants familiaux afin de permettre le partage de transmissions sur le quotidien.



[1] Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales



# NOTES





# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Association  
Accueil et Famille